**LA CHARTE D’ACHATS DURABLES**



**ENTRE L’AGENCE DE L’EAU SEINE-NORMANDIE**

**ET SES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS**

L’agence de l’eau Seine-Normandie s’engage depuis 2013 en faveur du développement durable à travers la mise en place d’une politique de responsabilité sociétale de l’entreprise (RSE) <https://www.eau-seine-normandie.fr/agence-de-leau/RSE> , notamment dans ses achats. **Elle invite chacun de ses prestataires et fournisseurs à faire siennes les valeurs de la présente charte.**

Un achat durable consiste à acquérir des biens, services ou travaux intégrant des dimensions environnementales et sociétales.

Dans le cadre de ses achats, l’agence de l’eau cherche à

* minimiser son impact sur l’environnement au travers de notamment :
  + la limitation de consommation des ressources naturelles (eau, matières premières) et de l’impact sur la biodiversité,
  + la réduction des consommations d’énergie et la maîtrise des émissions de CO2,
  + la prévention des pollutions des sols, de l’eau et de l’air
  + la limitation de production de déchets
* intégrer la dimension sociétale des productions notamment :
  + en favorisant l’accès à l’emploi des personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l’emploi,
  + en étant attentif à ce que l’égalité professionnelle entre les hommes et les femmes soit respectée et que de façon générale aucune discrimination ne soit opérée à l’occasion de toute production de bien ou prestation,
  + en soutenant les filières « vertes » ou de l’économie sociale et solidaire et en contribuant au développement du tissu économique des TPE/PME.

**Il est donc attendu des prestataires et fournisseurs de l’agence de l’eau qu’ils s’engagent aussi dans cette démarche de progrès commun sur :**

• la maîtrise des impacts environnementaux : économie de ressources (eau, énergie, matières premières), développement de technologies nouvelles ou de substitution, réduction des impacts sur la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction et valorisation des déchets, écoconception, etc ;

• la maîtrise des impacts sociétaux : souci des conditions de travail, d’hygiène et de sécurité (réduction des accidents du travail), non discrimination des personnels, insertion de personnes éloignées de l’emploi par l’activité économique, ancrage territorial et achats locaux, etc.

*Pour les aider à évaluer eux-mêmes l’état d’avancement de leur démarche, un questionnaire d’auto-évaluation RSE est proposé aux prestataires et joint à la présente charte.*

**Ainsi, il est attendu des prestataires et fournisseurs qu’ils :**

* **accompagnent l’agence de l’eau Seine-Normandie dans sa stratégie RSE en proposant des fournitures, services, travaux… en accord avec les points ci-dessus.**
* **promeuvent la présente charte auprès de l’ensemble des parties prenantes à l’achat : salariés, filiales, fournisseurs, sous-traitants, co-traitants ...**

**La Directrice générale de l’agence de l’eau Seine-Normandie**

**Sandrine ROCARD, le 16 septembre 2024**

**QUESTIONNAIRE D’AUTO-EVALUATION RSE DE VOS PRESTATIONS (Fournitures, services et travaux)**

**Pour vous aider à candidater aux consultations de l’agence de l’eau, vous êtes invité à réaliser votre propre auto-évaluation de la durabilité des prestations que vous souhaitez proposer (il n’est pas nécessaire de retourner ce document à l’agence)**

* en remplissant ce questionnaire, essayez de distinguer les actions durables que votre entreprise mène :
  + de manière globale dans l’ensemble de votre fonctionnement (*RSE dite “globale”)*
  + pour la prestation spécifique que vous proposez à l’agence (*actions durables réalisées dans le cadre de la prestation).*
* rassemblez tout élément de preuve (attestations, factures, labels, certifications ...) pouvant éventuellement prouver l’effectivité de vos actions durables.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cocher les cases des actions que vous menez** | ***Politique RSE GLOBALE de l’entreprises*** | ***Actions durables réalisées dans le cadre de la prestation*** |
| 1. **VOS PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES**   **Leur objectif : la réduction des nuisances liées à l’élaboration et l’utilisation du produit ou de la prestation** : quantité d’eau, impact sur la qualité de l’eau et de l'air, bruit, respect de la biodiversité, protection de la santé, pollution des sols | | |
| **Eau :** technologies de réduction des consommations, récupération des eaux de pluie, infiltration sur place, non utilisation de produits phytosanitaires… |  |  |
| **Biodiversité** : diagnostic biodiversité, renaturation, requalification de friches, réduction de l’empreinte biodiversité sur tout le cycle de vie d’un produit ou d’une prestation… |  |  |
| **Energie** : existence d’un bilan carbone, maîtrise de la consommation d’énergie, développement des énergies renouvelables, demande de performance environnementale au-delà des seuils réglementaires dans l’immobilier neuf et la rénovation… |  |  |
| **Réduction des émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie d’un produit** (impact carbone et empreinte écologique) / Utilisation de produits décarbonés ou bas carbone (zéro ou à faibles émissions)… |  |  |
| **Mobilité** : existence d’un plan de mobilité du prestataire,promotion des moyens de déplacement décarbonés... |  |  |
| **Economie circulaire** : % de recyclé/réemployé dans le produit neuf, politique zéro déchet, limitation de l’utilisation des ressources non renouvelables… |  |  |
| **Préservation des ressources** en matières premières, en sol… |  |  |
| **Durée de vie des produits**, lutte contre l'obsolescence programmée des produits |  |  |
| **Utilisation d'éco-produits ou d'éco-matériaux** (biosourcés, éco-conçus, recyclés, en réemploi) |  |  |
| **Réduction et valorisation des déchets**, pratiques de recyclage, réemploi après usage, réparation… |  |  |
| **Numérique responsable** : dématérialisation efficace, limitation de l’impact carbone et de la consommation liés au numérique, connectique intelligente… |  |  |
| **Alimentation** de saison, biologique, bien-être animal et circuits courts : recours à une agriculture de proximité et à des producteurs locaux, achats de produits labellisés… |  |  |
| **Autres actions non référencées** |  |  |
|  |  |  |
| 1. **VOS PRATIQUES SOCIALES**   **Leur objectif : la maîtrise des impacts sociaux sur les conditions de travail liées à l’élaboration et l’utilisation du produit ou de la prestation** | | |
| **Egalité Femmes/Hommes et inclusion**: égalité salariale F/H, équilibre F/H dans les instances de direction, lutte contre toute forme de discrimination, emploi des personnes en insertion, appel aux structures du secteur adapté et protégé, systématisation de l’accessibilité handicapée… |  |  |
| **Protection de la santé** (ex. : diminution de la part des sources de perturbateurs endocriniens et polluants mis en œuvre dans les établissements) |  |  |
| **Sécurité et qualité de vie au travail** |  |  |
| **Autres actions non référencées** |  |  |
|  |  |  |
| 1. **VOS IMPACTS SUR L’ECONOMIE DES TERRITOIRES**   **Leur objectif : être un levier d’innovation et de développement du tissu économique dans les territoires.** | | |
| Qualification de **TPE/PME** ou partenariat avec des TPE/PME |  |  |
| Utilisation de produits issus de **l’économie d'usage**, de la fonctionnalité et du partage (location plutôt qu’achat de photocopieurs, véhicules en libre service... ) |  |  |
| **Commerce équitable** |  |  |
| Ouverture aux acteurs de l’Economie Sociale et Solidaire (**ESS**) |  |  |
| **Autres actions non référencées** |  |  |